

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 19 novembre 2019
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 19^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchiofo, tous commissaires formant quorum.

Était absent : monsieur Claude Cuillerier.

Assistaient également à la séance : monsieur Richard Guillemette, directeur général par intérim; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Nathalie Provost, directrice, de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Chrystine Loriaux, directrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC19/20-11-029

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Avis de motion des élus municipaux de la Ville de Montréal » (à la demande de madame Marie-Josée Boivin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE AU 8 NOVEMBRE 2019**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

INVITÉS

Membres de la TUCÉ

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2019
 - B) Affectation des surplus et déficits des établissements au 30 juin 2019
 - C) Acquisition de la maison mère des Sœurs de Sainte-Croix – Demande de prolongation de l'autorisation d'emprunt au Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) Agrandissement des écoles primaires Saint-Rémi, Saint-Louis et de la Mosaïque – Nomination des professionnels techniques
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - 7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**
 - A) Amendement à la résolution CC19/20-10-020 – Ajout d'espace – Demande de financement au MEES dans le cadre du PQI 2020-2030
 - B) Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève
 - C) Politique sur la sécurité de l'information - Adoption
 - 7.2 Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements**

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription 2020-2021 – École Nouvelle-
Querbes – Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

- A) Prix Michel-Ménard 2019 – Formation du jury

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
B) Délégués à l'ACELF
C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2019
du Comité exécutif
D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
B) Information de la Direction générale
C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur
général pour la période du _____ au _____
2019

12. QUESTIONS DIVERSE

- A) Avis de motion des élus municipaux de la Ville de
Montréal

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC19/20-11-030

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction
publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la
séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 octobre 2019, a
été remis aux commissaires le jeudi 14 novembre 2019;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il
est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire
lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
8 octobre 2019**

CC19/20-11-031

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Correspondance

**Période de
question du
public**

Invités

**Acceptation des
états financiers
de la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys au 30
juin 2019**

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 octobre 2019, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Relativement aux pièces 1 et 2, monsieur Luc Landreville demande si des démarches supplémentaires ont été faites en lien avec les correspondances qui traitent des détecteurs de monoxyde de carbone et de la concentration de plomb dans l'eau.

Monsieur Paul St-Onge fait un état des lieux. Il précise qu'en ce qui concerne les détecteurs de monoxyde, l'ensemble des établissements en sont munis.

Il n'y a pas de question du public.

Jeunes de la TUCÉ

4 jeunes de la TUCÉ viennent présenter leur expérience au sein de cette table.

Ils présentent les thèmes sur lesquels ils travailleront cette année :

- La santé mentale;
- L'environnement;
- Le bien-être.

Laura Rodriguez, élève de l'école Pierre-Laporte, partage par ailleurs son expérience lors de la Commission parlementaire sur le projet de loi 40, où elle représentait les élèves.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) États financiers au 30 juin 2019 incluant le rapport du vérificateur
- C) Tableau d'identification des écarts budgétaires

Les commissaires posent des questions de précisions sur les états financiers, notamment en lien avec les coûts liés à l'absentéisme.

Monsieur Martin Graton répond.

Madame Marie-Josée Boivin explique que le comité de vérification – Finances et organisation scolaire a rencontré la firme de vérificateurs externes. Ceux-ci ont fait part aux membres du comité de l'excellente gestion faite à la CSMB.

CC19/20-11-032

ATTENDU QUE les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de l'exercice terminé le 30 juin 2019 sont complétés;

ATTENDU QUE les auditeurs indépendants de la firme Deloitte, s.e.n.c.r.l. ont produit le rapport des auditeurs selon l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, en date du 15 octobre 2019;

ATTENDU QUE la tenue de la séance et le résumé des états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, lesquels montrent des revenus de 651 673 051 \$, des dépenses de 653 813 312 \$ et un surplus accumulé de 25 478 476 \$;

De prendre acte qu'une partie importante du déficit d'exercice de 2 140 260 \$ est liée notamment à la hausse des coûts liés à l'absentéisme du personnel.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affectation des surplus et déficits des établissements au 30 juin 2019

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) *Cadre de gestion du budget de l'établissement*
- C) Tableau des résultats budgétaires 2018-2019 des écoles primaires et secondaires
- D) Proposition d'affectation des déficits 2018-2019 des écoles pour 2019-2020
- E) Récupération au prorata du budget 2019-2020
- F) Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2019-2020 : Récupération totale du déficit par unité administrative

Madame Louise Leroux pose des questions par rapport aux surplus de certaines écoles.

Monsieur Martin Graton répond. Notamment la difficulté de trouver du personnel, relativement à certaines mesures dédiées, explique une partie des surplus de ces écoles.

Monsieur Maurice Éthier demande des précisions quant à la répartition faite pour combler les déficits.

Madame Diane Lamarche-Venne explique qu'il faut voir l'organisme comme un tout et non par école.

Des discussions ont eu lieu au Comité de répartition des ressources à ce sujet, lequel fait la présente recommandation.

Monsieur Graton explique les règles en vigueur, surtout quant aux surplus, qui ne peuvent être reconduits.

Il explique que toutes les situations ont été regardées et que des suivis seront faits en supervision par les directeurs généraux adjoints avec les directions concernées. Il n'y a aucune situation de mauvaise gestion.

CC19/20-11-033

ATTENDU QUE le Cadre de gestion du budget de l'établissement prévoit que les déficits doivent être résorbés par les écoles dans l'exercice budgétaire qui suit, ou exceptionnellement, sur les deux ou trois exercices qui suivent;

ATTENDU QU'un certain nombre d'établissements présentent des déficits d'exercice au 30 juin 2019;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a terminé son exercice budgétaire 2018-2019 en déficit de 2 140 260 \$;

ATTENDU QUE le MEES exigera à la CSMB un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2019-2020;

ATTENDU les règles d'appropriation des surplus du MEES;

ATTENDU l'article 193.4 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Comité de répartition des ressources doit faire une recommandation au Conseil des commissaires quant à l'appropriation des surplus;

ATTENDU les recommandations du Comité de répartition des ressources concernant l'affectation des surplus et déficits des établissements;

ATTENDU la volonté de la Direction générale de redonner aux écoles la plus grande marge de manœuvre possible leur permettant de mettre en œuvre leur projet éducatif;

ATTENDU l'appui unanime manifesté par le Comité consultatif de gestion le 16 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification finances et organisation scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De pallier une partie des déficits des écoles primaires et secondaires à même les surplus des écoles primaires et secondaires;

De distribuer le déficit accumulé des écoles au prorata établi pour chaque école ayant enregistré un déficit budgétaire par rapport au déficit total des écoles en déficit en 2018-2019, tout en plafonnant cette récupération à un montant maximum de 3% du budget 2019-2020 de l'établissement, ce qui correspond à une récupération de 1 005 264 \$;

De distribuer le solde du déficit d'exercice (1 134 996 \$) entre les écoles et les services de soutien aux établissements, en excluant le secteur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et des services aux entreprises, le transport scolaire et les budgets liés à l'énergie, notamment le tout au prorata de leur budget 2019-2020 par rapport à l'ensemble des budgets 2019-2020 des unités administratives prises en considération.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Acquisition de la maison mère de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix – Demande de prolongation de l'autorisation d'emprunt au Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur

CC19/20-11-034

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC17/18-06-173
- C) Lettre de la sous-ministre du MEES du 2 août 2018
- D) Résolution #CC18/19-10-049
- E) Acte de vente de la propriété

Monsieur Luc Landreville demande si cette prolongation entraîne des frais pour la CSMB.

Monsieur Martin Graton répond par l'affirmative en expliquant que les intérêts sont à la charge de la CSMB. Lorsque le dossier sera accepté comme projet majeur, la commission scolaire sera toutefois compensée.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a acquis la propriété du site conventuel des Sœurs de Sainte-Croix en novembre 2018;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a, par sa résolution #CC17/18-06-173 et en vertu de l'article 288 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), obtenu l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de contracter un emprunt;

ATTENDU QUE cet emprunt a été réalisé auprès du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM);

ATTENDU QUE le projet d'acquisition et de réfection des immeubles de la propriété est, à ce jour, toujours à l'étude par la Société québécoise des infrastructures dans le cadre de la Directive sur la gestion des projets majeurs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit renouveler sa demande d'autorisation d'emprunter au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE les intérêts sur l'emprunt ainsi que toutes les autres charges liées à cet emprunt sont aux frais de la Commission scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une prolongation de l'autorisation d'emprunter, à la charge de la Commission scolaire, la somme de 23 535 106 \$ qui a été nécessaire à l'acquisition de la propriété.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Agrandissement
des écoles
primaires Saint-
Rémi, Saint-Louis
et de la Mosaïque
– Nomination des
professionnels
techniques**

CC19/20-11-035

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu des comités de sélection

Monsieur Christian Desjardins demande des précisions sur l'échéancier.

Monsieur Paul St-Onge répond.

ATTENDU QUE le MESS a autorisé, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, l'agrandissement des écoles primaires Saint-Rémi, Saint-Louis ainsi que de la Mosaïque;

ATTENDU QU'il y a lieu de débiter les travaux le plus rapidement possible et ainsi répondre aux besoins de la clientèle de ces écoles;

ATTENDU QUE le coût total des honoraires professionnels en architecture et en ingénierie est estimé comme suit pour les trois projets d'agrandissement :

- **École primaire Saint-Rémi** : 1 037 188,00 \$
(toutes taxes exclues);
- **École primaire Saint-Louis** : 955 360,00 \$
(toutes taxes exclues);
- **École primaire de la Mosaïque** : 862 407,00 \$
(toutes taxes exclues);

ATTENDU QU'en date du 28 août 2019, deux appels d'offres publics ont été publiés sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination des professionnels soit, un pour la discipline d'architecture et un pour les disciplines de génie civil & structure et de génie mécanique & électrique relativement à ces projets d'agrandissement;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements;

ATTENDU la formation des comités de sélection par le Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE les comités de sélection ont procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur de la gestion contractuelle et des approvisionnements;

ATTENDU les recommandations des comités de sélection, relativement à la nomination des professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des projets d'agrandissement;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les firmes de professionnels suivantes dans le cadre des projets d'agrandissements :

Saint-Rémi

- **Architecture** : Héloïse Thibodeau Architecte inc.
- **Génie mécanique & électrique** : Consortium Tetra tech inc. & Ponton Guillot inc. (Équipe #1)
- **Génie civil & structure** : GBI Experts-Conseils inc. (Équipe #2)

Saint-Louis

- **Architecture** : TLA Architectes inc.
- **Génie mécanique & électrique** : Bouthillette Parizeau inc.
- **Génie civil & structure** : GBI Experts-Conseils inc. (Équipe #1)

De la Mosaique

- **Architecture** : Yves Woodrough Architectes inc.
- **Génie mécanique & électrique** : GBI Experts-Conseils inc. (Équipe #2)
- **Génie civil & structure** : Cima + S.E.N.C.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC19/20-10-020
– Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES dans le
cadre du PQI
2020-2030**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse amendée du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2020-2030
- C) Résolution #CC19/20-10-020

CC19/20-11-036

Madame Marie-Josée Boivin précise que concernant la demande d'agrandissement de l'école des Berges-de-Lachine, le terrain lui apparaît petit.

ATTENDU la résolution du 8 octobre 2019 par laquelle le Conseil des commissaires adoptait, dans le cadre du Plan québécois d'infrastructures, la demande de financement en lien avec la mesure «Ajout d'espace»;

ATTENDU QUE la Commission scolaire n'a pas, dans son parc immobilier, d'école transitoire pouvant accueillir des élèves en cas de besoin;

ATTENDU QU'en ce sens, le projet pilote d'acquisition de 2 écoles préfabriquées mobiles a été présenté au MEES;

ATTENDU QUE cet ajout offrira la possibilité de relocaliser temporairement des élèves lors de travaux, permettant ainsi de réaliser les projets de façon plus efficace;

ATTENDU QUE les estimations de coûts ont été révisées afin de répondre aux exigences du MEES;

ATTENDU, par ailleurs, **QUE** la Commission scolaire doit procéder à la mise aux normes et l'aménagement de l'école Riverdale, lequel doit faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure «Ajout d'espace»;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans ces circonstances, d'amender la demande de financement déposée au MEES;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Maurice Éthier, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution #CC19/20-10-020 afin de remplacer la demande de financement déposée et adoptée le 8 octobre 2019, par la présente demande détaillée amendée et jointe en annexe, pour valoir comme si au long récitée, et d'acheminer cette dernière au MEES dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dépôt du rapport
du Protecteur de
l'élève**

Document déposé :

A) Rapport annuel du Protecteur de l'élève

CC19/20-11-037

Monsieur Ghislain Laporte se dit étonné qu'il n'y ait pas de recommandation pour le Conseil des commissaires. Il aimerait que ce soit regardé avec la Protectrice de l'élève.

ATTENDU les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'en vertu de ces dispositions, le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement un rapport;

ATTENDU le dépôt à la secrétaire générale, le 25 octobre 2019, du rapport annuel du Protecteur de l'élève, élaboré par madame Monique Théroux;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève, pour l'année scolaire 2018-2019;

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique pour procéder à l'analyse du rapport annuel du Protecteur de l'élève.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique sur la
sécurité de
l'information –
Adoption**

CC19/20-11-038

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Politique de la sécurité de l'information
- C) Tableau résumé des retours de consultation
- D) Résolution CC18/19-06-177

Monsieur Rémi Asselin explique le contexte d'adoption. Me Marie-Josée Villeneuve complète l'information.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* ainsi que le *Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information*, lesquels créent de nouvelles obligations aux commissions scolaires en leur qualité d'organismes publics;

ATTENDU QU'en vertu de ces encadrements, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et mettre en œuvre une politique sur la sécurité de l'information, la maintenir à jour et en assurer l'application;

ATTENDU QUE la *Politique sur la sécurité de l'information* a pour objectif d'affirmer l'engagement de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information;

ATTENDU le projet de *Politique sur la sécurité de l'information* déposé le 25 juin 2019;

ATTENDU la consultation menée auprès du Comité consultatif de gestion, de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire et des différents syndicats, et les résultats de cette consultation;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique sur la sécurité de l'information, conformément au document déposé au soutien de la présente résolution;

Que ladite Politique entre en vigueur le 20 novembre 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 – École Nouvelle-Querbes
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC18/19-05-152
- F) Article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le 21 mai 2019, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC18/19-05-152, le projet de critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée aux critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes proposés pour 2020-2021 par rapport à ceux de 2018-2019;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**Critères
d'inscription
2020-2021 –
École Nouvelle-
Querbes –
Adoption

CC19/20-11-039**

**Prix Michel-
Ménard 2019 –
Formation du jury**

CC19/20-11-040

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour l'année scolaire 2020-2021, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) *Prix Michel-Ménard soulignant l'engagement et l'initiative d'un employé célébrant 25 années de service à la CSMB*

ATTENDU les modalités de sélection des lauréats au prix Michel-Ménard, modalités inscrites au document *Prix Michel-Ménard soulignant l'engagement et l'initiative d'un employé célébrant 25 années de service à la CSMB*;

ATTENDU la période de mise en candidature se terminant le 20 décembre 2019;

ATTENDU le calendrier de travail fixé pour la sélection 2019 soit la désignation des lauréats au plus tard le 17 janvier 2020;

ATTENDU la recommandation du comité de mise en place du prix Michel-Ménard de former un jury composé de trois directions d'établissement volontaires, d'un représentant des comités de parents volontaire, de deux commissaires désignés et d'un commissaire substitut;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité de nommer les deux commissaires suivants :

- *monsieur Maurice Éthier*
- *madame Sarita Benchimol*

et de désigner le substitut (commissaire) suivant :

- *madame Raymonde Gomis*

à titre de membres et membre substitut du jury devant désigner les lauréats du *Prix Michel-Ménard 2019* entre le 13 et le 17 janvier 2020, à une date à être déterminée par le jury.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Christian Desjardins présente les points d'intérêt.

**Délégués à
l'ACELF**

Monsieur Frank DiBello, commissaire à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, a été élu à la présidence du CGTSIM.

Il n'y a rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 29
août 2017 et du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire du
12 septembre
2017 du Comité
exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

La réunion de jeudi prochain a été remise au 5 décembre 2019.

Monsieur Laporte mentionne qu'il y a encore des documents de consultation en format papier qui sont envoyés dans les écoles. Ils demandent de ne plus envoyer de copies papier.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne apporte des précisions sur son rapport.

Elle en profite pour demander à ses collègues commissaires de participer au programme « La lecture en cadeau » de la Fondation pour l'alphabétisation. Pour chaque dollar remis à la Fondation, La courte échelle s'engage à remettre 1 livre à la Fondation. La collecte de fonds se termine le 3 décembre 2019.

En suivi à la commission parlementaire sur le projet de Loi 40, madame Lamarche-Venne explique la façon dont la CSMB a procédé pour la rédaction et la présentation du mémoire. Ce fût un très bel exercice à l'interne. Le mémoire de la CSMB a été très bien reçu.

**Information du
directeur général**

Les commissaires n'ont aucune question à poser.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Avis de motion
des élus
municipaux de la
Ville de Montréal**

Il est important de remercier les élus municipaux pour leur positionnement à ce sujet.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 13, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale